

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 mars 2020 à 11 h 30
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Exceptionnellement, et en conformité avec l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020, la séance s'est déroulée à huis clos et les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 30.

CA20 26 0061

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mars 2020 à 11 h 30

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mars 2020 à 11 h 30, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0062

Autoriser une dépense de 83 431,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à la préparation de plans pour l'implantation de panneaux d'arrêt dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer le mandat de conception à la firme SNC-Lavalin inc. conformément à l'entente-cadre RPPS18-10076-OP (CA19 26 0013)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 83 431,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à la préparation de plans pour l'implantation de panneaux d'arrêt, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et SNC-Lavalin inc., CA19 26 0013, le cas échéant;

D'octroyer le mandat de conception à la firme SNC-Lavalin inc. conformément à l'entente-cadre RPPS18-10076-OP, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1208332002

CA20 26 0063

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de régir les divisions, subdivisions et fusions de logements

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir les divisions, subdivisions et fusions de logements.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* », afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1203823003

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 31.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 6 avril 2020.